



REUNIONS DE SECTEURS

INFORMATIONS

SAISON 2020/2021



PROPOSITION COMPETITIONS

AVEYRON / LOZERE SENIORS

2020/2021



RAPPROCHEMENT AVEC LA LOZERE

HISTORIQUE



2016/2017
Sollicitation des Clubs Lozériens

2017/2018
Intégration des équipes U13/U15 et U17 en compétition avec l'Aveyron sur toutes les formes de pratiques

2018/2019
Réunions avec les Clubs de la Lozère (Le Buisson et Marvejols)
Réflexions sur les compétitions séniors



RAPPROCHEMENT AVEC LA LOZERE

PROJECTIONS



2019/2020

Création d'un groupe de travail réunissant clubs Lozériens/ clubs aveyronnais et Membres du District Aveyron.

- Mise en place d'une architecture des compétitions
- Intégration des équipes de la Lozère
- Proposition pour validation
- Constitution des poules

2020/2021

1ère saison organisation 12/48 sous la gestion du District Aveyron Football



ETAT DES LIEUX

Saison 2019 - 2020



AVEYRON
D1
D2
D3
D4
D5
D6

GARD/LOZERE	LOZERE
D1	
D2	
D3	D3
D4	D4 A et D4 B



PROJECTION

Saison 2020 - 2021



D1 : 1 Poule de 12 équipes - AVEYRON

D2 : 1 Poule de 12 équipes - AVEYRON

D3: 1 Poule de 13 équipes et 1 Poule de 14 équipes - MIXTES

D4 : 4 Poules de 12 équipes (création d'une poule)

D5 : 3 Poules de 12 (6 équipes de la Lozère)

D6 : X Poule de 11/12 équipes Aveyron et 1 Poule Lozère

LE BUISSON
MARVEJOLS

AUMONT
AVENIR FOOT LOZERE
BADAROUX
CHANAC
CHASTEL
CHIRAC
LE BUISSON 2
LE MALZIEU
MARGERIDE
LE MASSEGROS
MONRODAT
VALDONNEZ

BADAROUX 2
CHIRAC 2
FOURNELS / NASBI.
MARVEJOLS 2
MEYRUEIS
ST GEORGES LEVEJAC
VALDONNEZ 2





RAPPROCHEMENT AVEC LA LOZERE

HISTORIQUE sur la partie sportive



2018/2019

Rapprochement des
Techniciens 12/48
Création de groupe de
travail 12/48.

2019/2020

Intégration Educatrices/Educateurs 48 au sein
de la Cellule Sportive avec la mise en place de
projet : Formations Éducateurs / PPF /
Féminisation sur le 48.



PRESENTATION CHAMPIONNAT JEUNES D1 U17/U15 SAISON 2020-2021

U17 OBLIGATIONS

- Inscrire une équipe U15
- Etre en règle avec le Statut de l'Educateur
- 1 Poule de 10 équipes constituée comme suit :
 - Descentes d'U16 R2
 - De 1 Club accédant en U18 R2
 - Des 2 Clubs accédant de D2
 - Des Clubs maintenus



PRESENTATION CHAMPIONNAT JEUNES D1 U17/U15 SAISON 2020-2021

U15 OBLIGATIONS

- Inscrire une équipe U13
- Etre en règle avec le Statut de l'Edicateur
- 1 Poule de 10 équipes constituée comme suit :
 - Descentes d'U14 R2
 - De 1 Club accédant en U14 R2
 - De 1 Club accédant de D2
 - Des Clubs maintenus



DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ

Création Challenge Féminin

- ❑ **2016/2017** : Création du Challenge **U14F/U17F** avec la possibilité d'avoir 2 U18F dans son effectif (mais 1 seule à la fois sur le terrain).
- ❑ **2018/2019** : Challenge concerne les catégories **U15F/U18F**.

Participation des équipes hors départements

- ❑ **En 2017** : GEVAUDAN (48)
- ❑ **En 2018** : LE BUISSON (48), MENDE (48), HAUT CELE x2 (46) et LA CHATAIGNERAIE (15)
- ❑ **En 2019** : LE BUISSON (48), MENDE (48) et ST GEORGES (48)



DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ

Organisation Challenge Féminin

- ❑ **Foot à 8 sous forme de plateaux**
- ❑ **Temps de Jeu : 80 minutes par équipe par plateau.** 2 rencontres de 40 minutes (2 périodes de 20 minutes) pour un plateau à 4.Ballon T.5
- ❑ La saisonnalité a évolué au fil des saisons.
 - ✓ Au départ, c'était une offre irrégulière avec seulement des plateaux.
 - ✓ **C'est devenu une offre régulière** avec, au fur et à mesure, l'ajout du futsal avec une finale et une coupe avec une finale.



DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ

GESTION

Pôle Féminisation de la Cellule Sportive

- **Animateur du Pôle : Roger BOUYSSOU et Armony AITELI**
- **Membres du Pôle : Christophe ALARCON, Patrick ARGUEL, Michel DELERIS, Jean Luc GOUZE, Gyslain MULLER, Martine PAUZIE, Jérôme ROUGIE, Mathieu RUFFIE, Tony CONSTANTINO, Laetitia BRINGER,**



DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE U12F/U15F SAISON 2020/2021

- **2019/2020** : Année d'expérimentation,
- **2020/2021** : Mise en place
- ✓ **Foot à 8 sous forme de plateaux** avec Temps de Jeu : **60 minutes** par équipe par plateau. 2 rencontres de 30 minutes (2 périodes de 15 minutes) pour un plateau à 4 équipes. Ballon T.4
- ✓ **La saison sera composée :**
 - **Championnat (en 2 phases)**
 - **Coupe et Futsal**

Clubs ayant répondu officiellement : DRUELLE – OLEMPS – LE BUISSON – SOURCES AVEYRON -

Clubs susceptibles d'avoir une équipe : ST LAURENT (2) – FOOT VALLON – VILLEFRANCHE – REQUISTA – SEBAZAC – RAF – VALDONNEZ – JSBA – JS LEVEZOU



ARBITRAGE



STATUT DE L'ARBITRAGE

Dispositions particulières D5

Moratoire pour les clubs évoluant en Championnat D5

- Prise en compte de la situation sportive (nombre de mutations autorisées) au 1^{er} juin 2019 pour la Saison 2020/2021**

Possibilité de présentation de 2 Candidats Arbitres

- 10 matchs à effectuer pour chacun dans la Saison**
- Etude Situation Clubs concernés sur total matchs réalisés**

Toutes les autres conditions d'obtention de titularisation des Candidats Arbitres restent inchangées



ARBITRES / EDUCATEURS / CAPITAINES

OBJECTIFS

Création d'une formation continue Arbitres / Educateurs afin de,

- Créer du lien
- Améliorer les relations de chacun des acteurs, et définir leurs rôles et missions
- Améliorer la connaissance des règles du jeu pour les Educateurs et la connaissance du Jeu pour les Arbitres
 - Septembre 2019 : Réunion Arbitres / Educateurs D1

RETOUR POSITIF



ARBITRES / EDUCATEURS / CAPITAINES

ACTIONS

Renouvellement de ces formations continues saison 2020/2021
Etendue à la D2 et D3 avec intégration du Capitaine

FORMATION ou CERTIFICATION	DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION	HORAIRES	LIEU
FC EDUCATEURS/ARBITRES D1	19/09/2020	8H30 12H30	CENTRE de FORMATION DAF
FC EDUCATEURS/ARBITRES D2	12/09/2020	8H30 12H30	CENTRE de FORMATION DAF
FC EDUCATEURS/ARBITRES D3	03/10/2020	8H30 12H30	DOURDOU
FC EDUCATEURS/ARBITRES D3	10/10/2020	8H30 12H30	SECTEUR



ARBITRES / EDUCATEURS / CAPITAINES

GESTION

Pôle Formation / Arbitrage de la Cellule Sportive

- Animateur du Pôle : Patrick SALOMON
- Membres du Pôle : Alain FAGOT- Thomas GOSSMANN

INTERVENANTS SUR LES FORMATIONS

- Gilles BOSCUS – CT PPF
- Jérémie ROUMEGOUS – Assistant Technique
- Patrick SALOMON – Animateur du Pôle Formation / Arbitrage
 - Alain FAGOT – Membre du Pôle Formation / Arbitrage
- Thomas GOSSMANN - Membre du Pôle Formation / Arbitrage



**SOUTIEN FINANCIER
REPRISE D'ACTIVITE DES CLUBS
FONDS DE SOLIDARITE FOOTBALL
COVID-19**



Aide de la F.F.F aux Clubs de 20 millions d'Euros dont 6 millions provenant des Districts et des Ligues 10 € par Licencié

RAPPEL

**Demande sur FOOTCLUB via un questionnaire
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020**

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre affilié en 2019/2020 et 2020/2021
- Etre à jour comptes Club Ligue et District au 30.06.2020
 - Modalités de versement
- Montant crédité sur le compte LIGUE entre Juillet et Septembre 2020

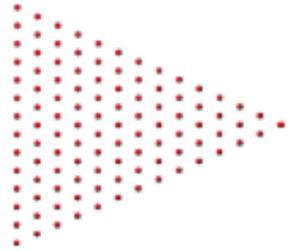


DISPOSITIONS SANITAIRES DE REPRISE DE L'ACTIVITE



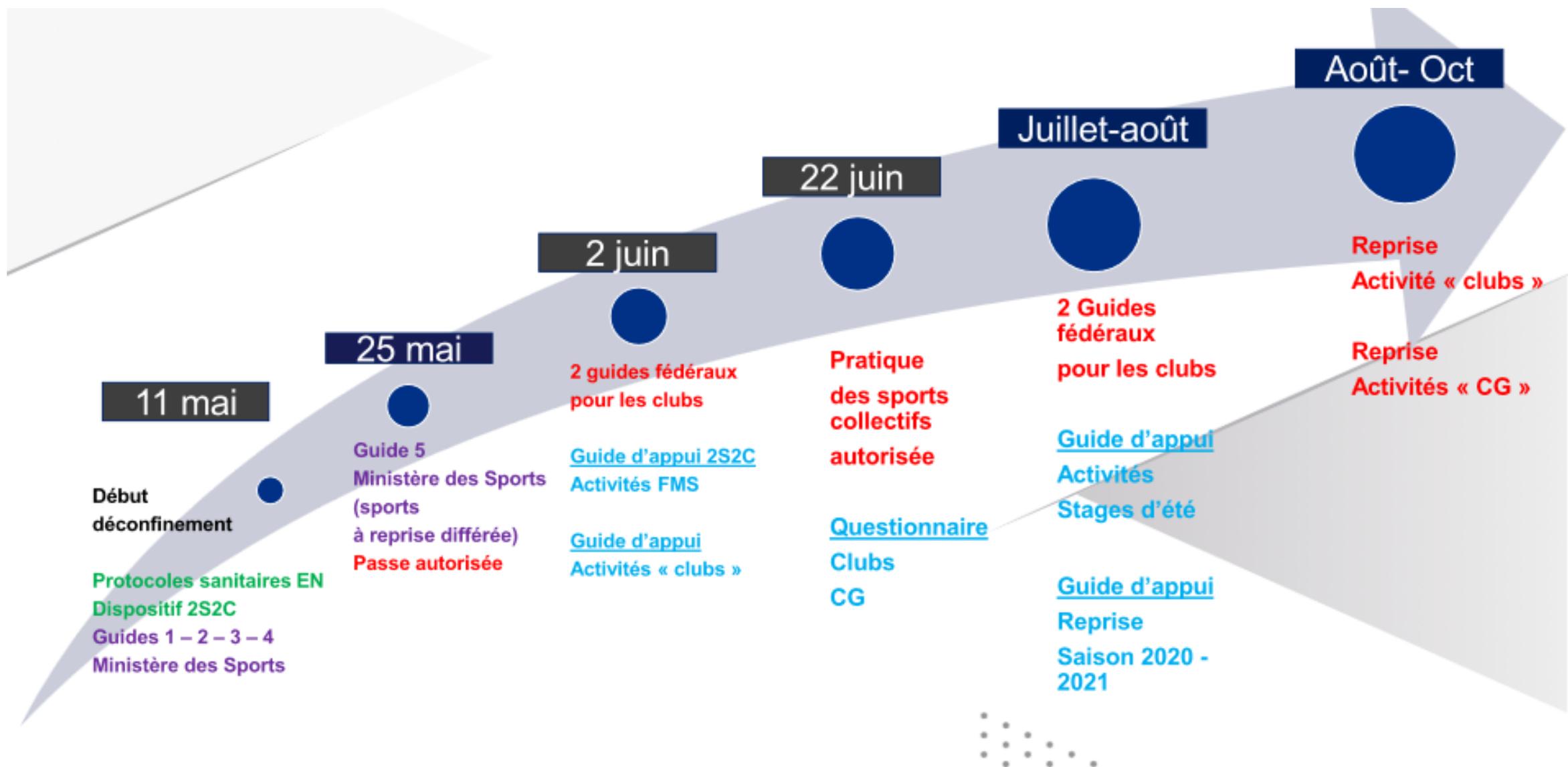
Webinaire Clubs

« Reprendre le football »

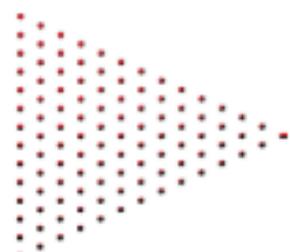


Les étapes de la reprise

Patrick PION
Directeur Technique National Adjoint



03



Règles sanitaires et médicales de reprise

Emmanuel ORHANT
Directeur Médical

Guillaume NASLIN
Délégué Général
Fondation du Football



23/06/2020



LES MESSAGES DU GOUVERNEMENT

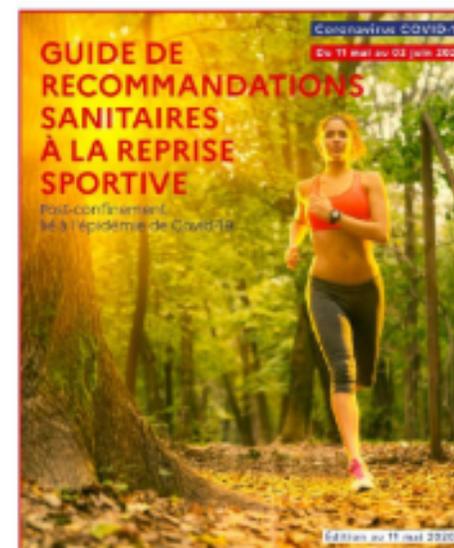


- Apprendre à vivre avec le virus,
- Appliquer les gestes barrière
- Développer le sport-santé
- Respecter la doctrine des ministères de tutelle (*intérieur, santé, sport, éducation*) et les obligations des collectivités locales

LES OBLIGATIONS (22 juin)

- Le football est autorisé
- avec des mesures de prévention adaptées aux différentes catégories d'activités concernées

MINISTÈRE
DES SPORTS



INSEP

AGENCE NATIONALE
DU SPORT

3 DIMENSIONS

SANITAIRE

MÉDICAL

SPORTIF



LES REGLES



RÈGLE N°1

postillons (gouttelettes) projetés à l'occasion d'une toux, d'un éternuement, d'une hyperventilation (parole, effort, ...)

dépend de la vitesse de déplacement et conditions atmosphériques



LA REPRISE DU SPORT COLLECTIF n'empêche pas de respecter la distanciation physique de 2 m lorsque l'on est statique passe à 10 m lorsque l'on est en mouvement autant que faire se peut. Le but est de limiter les contacts au maximum

RÈGLE N°2

Le contact des mains avec une surface souillée par le Covid-19 entraîne un essaimage du virus (*manuportage*).



Mesures barrière et le nettoyage

RÈGLE N°3

Le port du masque grand public n'est pas obligatoire dès que la distanciation physique est assurée. À l'inverse, les masques doivent être portés systématiquement, et par tous, dès que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Le double port du masque (par les 2 personnes en contact) garantit la protection.



Les masques doivent être portés pour se protéger et protéger l'autre dès que la distanciation physique ne peut être assurée

1 | LES CONDITIONS SANITAIRES



**ACCÈS AUX
INSTALLATIONS**



**ACCUEIL ET
RÈGLES DE BASE**



**MATÉRIEL ET
ÉQUIPEMENTS
INDIVIDUELS**



**DÉPLACEMENTS
ET TRANSPORTS**



**GESTION
DES EFFECTIFS
ET DES FLUX**



**FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF**



ACCÈS AUX INSTALLATIONS



- Activités en extérieur
- L'accès aux installations doit être limité, régulé et adapté
- Des règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires
- Nettoyage et désinfection des locaux selon les règles gouvernementales



- Les « Gestes Barrière » devront être affichés et visibles
- Arriver vêtu de sa tenue d'entraînement
- Gel hydroalcoolique
- Nettoyage complet des tenues de sport après chaque entraînement



MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- Gourde et chasuble individuels
- Espace individuel de stockage des sacs personnels en bord de terrain
- Minimum de matériel possible
- Ballon ok
- Une personne chargée de l'installation, de la manipulation, du nettoyage systématique entre chaque séance, puis du rangement du matériel club utilisé (ballons, coupelles, plots, ...)
- Le port du masque sera obligatoire pour les encadrants et éducateurs



GESTION DES EFFECTIFS ET DES FLUX

- Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ
- Inscription obligatoire pour chaque séance auprès de l'encadrant
- Planning d'utilisation des terrains.
- Distanciation physique sur et en dehors des terrains
- Aucun public (familles et autres)



DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- L'abandon des solutions de covoiturage devra être recommandé temporairement
- L'utilisation des minibus n'est pas recommandée, mais dans le cas où elle est nécessaire, des règles strictes d'utilisation devront être mises en place

2 LES CONDITIONS MÉDICALES

ÉVALUER LES RISQUES INDIVIDUELS : AUTO-ÉVALUATION DE SA SANTÉ

Le virus Covid-19 étant toujours circulant, il est impératif avant toute reprise du sport d'évaluer s'il y a un risque pour la santé du joueur

AVANT DE VENIR AU STADE

	En cas de survenue d'un des symptômes suivants :	
L'EFFORT NE DOIT PAS COMMENCER	<ul style="list-style-type: none"> - Douleurs thoraciques (dans la poitrine) - Dyspnée (essoufflement anormal) - Palpitations (sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement) - Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort - Perte brutale du goût ou de l'odorat - Fatigue anormale - Température supérieure ou égale à 38° - Toux sèche - Courbatures et douleurs articulaires 	ET PRENDRE UN AVIS MÉDICAL



**PAS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE
NE PAS VENIR AU STADE**

Pendant l'activité physique

	En cas de survenue d'un des symptômes suivants :	
L'EFFORT DOIT ÊTRE ARRÊTÉ	<ul style="list-style-type: none">- Douleurs thoraciques (dans la poitrine)- Dyspnée (essoufflement anormal)- Palpitations (sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement)- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort- Perte brutale du goût ou de l'odorat- Fatigue anormale- Température supérieure ou égale à 38°- Toux sèche- Courbatures et douleurs articulaires	ET PRENDRE UN AVIS MÉDICAL



ARRETER L'ACTIVITE PHYSIQUE

Après maladie COVID-19

La reprise
d'activité
physique

Peut se faire uniquement 14 jours après la guérison totale et après avis médical +++

RECOMMANDATIONS APRES UN ARRÊT PROLONGE D'ACTIVITE PHYSIQUE

- Reprise de l'activité physique individuelle
- Progressive en durée
- Progressive en intensité

Limiter les risques

- D'accident cardiaque, pulmonaire, vasculaire, neurologique, digestif
- Musculaires
- Articulaires

LES 10 RÈGLES D'OR ÉDICTÉES PAR LE CLUB DES CARDIOLOGUES DU SPORT

- 1/ Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort.*
- 2/ Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.*
- 3/ Je signale à mon médecin toute malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.*
- 4/ Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5/ Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.
- 6/ J'évite les activités intenses par des températures extérieures < -5° ou > +30° et lors des pics de pollution.
- 7/ Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent ou suivent ma pratique sportive.
- 8/ Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.
- 9/ Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures).
- 10/ Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.

<https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>

REPRISE DE LA LICENCE COMPETITION SAISON 2020-2021

Un certificat médical d'absence de contre-indication (*tous les 3 ans*) ou le questionnaire [QS-SPORT CERFA 15699](#) prévu (*entre la période de 2 certificats médicaux*) est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Mais le licencié devra obligatoirement répondre au questionnaire complémentaire ci-dessous avant de prendre une licence :

- Ce questionnaire n'est pas à transmettre au club, ni au district, ni à la ligue, ni à la fédération.
- Il est une aide précieuse pour identifier la nécessité d'une consultation chez le médecin traitant avant la reprise d'activité physique intense ou répétée.

QUESTIONNAIRE FFF COVID-19	
OUI / NON	Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
OUI / NON	Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous de la diarrhée ou des vomissements ces dernières 24 heures ?
OUI / NON	Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
OUI / NON	Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
OUI / NON	Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
OUI / NON	Dans les dernières 24 h, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?
OUI / NON	Avez-vous été en contact avec de personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID19 depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous eu une radiographie pulmonaire ou un scanner thoracique depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous été hospitalisé pour une suspicion ou une maladie COVID-19 ?
OUI / NON	Avez-vous eu des tests PCR ou sérologiques positifs pour la maladie COVID-19 ?
<p>LE SPORTIF DEVRA ABSOLUMENT CONSULTER LE MEDECIN AVANT LA SIGNATURE DE LA LICENCE S'IL</p> <p>⇒ a eu le Covid-19</p> <p>⇒ a été en contact avec un malade du Covid-19</p> <p>⇒ a une pathologie chronique et n'a pas fait de sport depuis plus de 3 mois</p> <p>⇒ a répondu "OUI" à une des questions ci-dessus</p>	



Bonjour (Token prénom),

Dans le cadre de la pandémie actuelle, la commission médicale fédérale recommande que les licenciés souhaitant reprendre une licence en compétition pour la saison 2020/2021 lise et réponde au questionnaire FFF COVID-19 suivant.

- Ce questionnaire n'est pas à transmettre au club, ni au district, ni à la ligue, ni à la fédération.
- Il est une aide précieuse pour identifier la nécessité d'une consultation chez le médecin traitant avant la reprise d'activité physique intense ou répétée.

QUESTIONNAIRE FFF COVID-19

Avez-vous de la fièvre > 38°C ?	OUI / NON
Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?	OUI / NON
Avez-vous de la diarrhée ou des vomissements ces dernières 24 heures ?	OUI / NON
Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si oui cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?	OUI / NON
Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?	OUI / NON
Dans les dernières 24 h, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?	OUI / NON
Avez-vous été en contact avec de personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis février 2020 ?	OUI / NON
Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID19 depuis février 2020 ?	OUI / NON
Avez-vous eu une radiographie pulmonaire ou un scanner thoracique depuis février 2020 ?	OUI / NON
Avez-vous été hospitalisé pour une suspicion ou une maladie COVID-19 ?	OUI / NON
Avez-vous eu des tests PCR ou sérologiques positifs pour la maladie COVID-19 ?	OUI / NON

LE SPORTIF DEVRA ABSOLUMENT CONSULTER LE MEDECIN AVANT LA SIGNATURE DE LA LICENCE S'IL

- a eu le Covid-19
- a été en contact avec un malade du Covid-19
- a une pathologie chronique et n'a pas fait de sport depuis plus de 3 mois
- a répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

Si vous souhaitez imprimer le questionnaire pour le lire, vous le trouvez également en pièce jointe au format pdf.

Nous vous remercions pour votre compréhension, à très vite sur les terrains,

Sportivement,

La Fédération Française de Football

Il convient de distinguer 4 situations différentes :

Il est malade *(du Covid-19 ou pas)*

=> Pas de reprise du sport. Isolement à domicile et avis médical

Il a eu la maladie Covid-19 avec hospitalisation *(forme grave)*

=> Reprise de l'activité sportive **uniquement** après avoir pris avis auprès du médecin traitant et spécialistes cardiologues ou autres

Il a eu la maladie Covid-19 sans hospitalisation *(forme bénigne)*

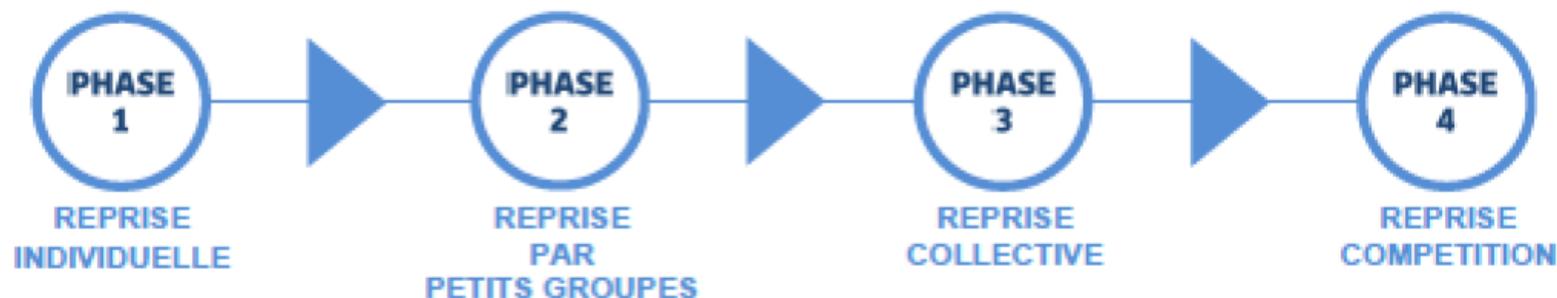
=> Reprise de l'activité sportive **uniquement** après avoir pris avis auprès du médecin traitant.

Il n'a eu aucune infection ces derniers mois

=> reprise de l'activité sportive progressivement comme après toute interruption prolongée



3 | LES CONDITIONS SPORTIVES



RECOMMANDATIONS APRÈS UN ARRÊT PROLONGÉ D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tout en respectant la distanciation physique, la reprise de l'activité physique individuelle doit être progressive **en durée et en intensité**.

Le corps doit être réadapté à l'effort afin de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, car une longue période d'inactivité est associée à une altération de la fonction cardiovasculaire, une perte musculaire et à une altération de la sensibilité profonde qui, pour les deux dernières, majorent le risque de chute lors des déplacements rapides ou sur terrain accidenté.

RECOMMANDATIONS APRÈS UN ARRÊT LIÉ À LA MALADIE COVID 19

La reprise du sport ne peut s'effectuer qu'après un avis médical et selon les recommandations identiques à l'arrêt prolongé en respectant la progressivité en durée et en intensité.

Devant l'apparition de tout nouveau symptôme durant la reprise après une maladie COVID-19, même après plusieurs semaines de guérison, un avis médical est obligatoire.

Guide d'appui à la reprise du football (saison 20 / 21)

Enfants – jeunes – Loisir

	Scénario 1	Scénario 2
Diagnostic	Reprise habituelle possible en septembre (règles sanitaires)	Reprise habituelle Impossible en septembre (règles sanitaires)
Ligues Districts	Calendrier habituel ?	Adaptation des activités Inter-clubs
Clubs	Calendrier différé pour tous ? Reprise en deux temps ?	Proposition d'actions au sein du club

Proposition de contenus et d'outils à destination des CG, des clubs, des éducateurs, des pratiquants, des parents

